

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE

(Séance du 27 août.1890.)

Justement émus par la décision de M. Yves Guyot, quelques conseillers généraux se sont réunis, et ont chargé M Leygue, député de la Haute-Garonne, de faire la motion suivante:

" Messieurs, nous avons appris, ces jours derniers, par les journaux, que M. le Ministre des Travaux publics, après avoir soumis au Conseil des Ministres le projet de mise aux enquêtes du Canal du Nord (Paris-Port-de-Mer) venait d'inviter les préfets des départements intéressés à mettre à l'enquête ce projet.

Depuis longtemps la population du Sud-Ouest de la France sollicite cette même mesure pour le Canal des Deux-Mers.

Les vœux des corps élus, la réunion du Congrès auraient dû indiquer à M. le Ministre que la décision qu'il vient de prendre en faveur du Canal du Nord s'imposait aussi pour notre région.

Nous avons l'honneur d'émettre le vœu suivant:

Le Conseil généra! de la Haute-Garonne,

Considérant que le Canal des Deux-Mers donnera à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, un port nouveau;

Considérant qu'un gouvernement républicain doit tenir la balance égale entre tous les contribuables;

Emet le vœu :

« Que le M. le Ministre des Travaux publics, revenant sur un oubli involontaire, soumette au Conseil des Ministres la mise aux enquêtes du Canal des Deux-Mers."

Le vœu a été voté à l'unanimité.

Dans une séance précédente, le Conseil général avait voté 300 francs de subvention pour frais de propagande.